

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 686f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Les « matchs arrangés » et la désignation du représentant européen auprès de l'AMA à l'ordre du jour de la Conférence informelle du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport à Bakou

Bakou, 22.09.2010 - La promotion de l'intégrité du sport contre les manipulations de résultats, en d'autres termes, contre les « matchs arrangés », est l'un des principaux sujets ayant été abordés durant la 18^e Conférence informelle du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport, qui s'est déroulée à Bakou le 22 septembre, à l'invitation des autorités azerbaïdjanaises. La Conférence, présidée par Azad Rahimov, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République d'Azerbaïdjan, s'est efforcée d'identifier de bonnes pratiques qu'il conviendrait de promouvoir afin d'assurer et de renforcer l'intégrité du sport dans ce domaine. Les Ministres ont adopté une résolution appelant, entre autres, à une coopération plus étroite entre les Etats et toutes les parties prenantes afin de lutter contre ce fléau. Ils ont invité le Conseil de l'Europe à élaborer une recommandation à l'attention des Etats membres sur cette question.

L'annexe de la résolution comporte des lignes directrices destinées à lutter plus efficacement contre la manipulation des résultats sportifs. Celles-ci portent notamment sur le partage des responsabilités et la coordination, les mesures législatives à adopter et les actions de prévention pouvant être menées par l'ensemble des parties prenantes.

Les Ministres se sont également penchés sur la question de l'octroi de visas aux athlètes participant à des compétitions internationales, sur le suivi des conventions du sport (Convention contre le dopage et Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs) et sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans le domaine du sport, en particulier depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

Par ailleurs, Jaime Lissavetzky, Secrétaire d'Etat espagnol chargé des sports, a été désigné représentant des autorités publiques européennes auprès du Comité exécutif de l'Agence mondiale anti-dopage (AMA) pour la période 2011 – 2012. Il occupe ce poste depuis 2009.

La résolution et son annexe (les lignes directrices) seront ultérieurement disponibles sur le site Internet du Conseil de l'Europe (www.coe.int).

Contact : Can Fişek, Direction de la Communication,
can.fisek@coe.int, Tel: +33 (0)6 75 65 03 41

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int